

Commission socle commun

Bassin Sud 79 – 26 novembre 09

Socle commun, ou comment faire ?

Voir le numéro spécial des Cahiers pédagogiques (septembre) : travailler par compétences

INTRODUCTION

Les questions qui se posent :

Comment mettre en pratique ?

La compétence une notion floue ?

Comment tirer parti de ce qui existe déjà, du travail des équipes ?

La mise en place du socle : quels premiers bilans ?

Comment mobiliser les équipes autour de la mise en œuvre des livrets ?

Pour les enseignants comment concilier l'approche par les compétences dans le cadre d'une discipline aux contours très larges ?

Comment évaluer une compétence ?

Le socle commun un outil pour un travail par compétences ?

L'approche par compétences : un outil efficace pour repérer les élèves en difficultés ?

Les notes ?

Les outils ?

Les peurs ?

Les représentations ?

Les obstacles ?

Les attentes ?

Les besoins ?

Tour de table sur la situation dans les établissements représentés :

CLG Pierre et Marie Curie : réunion du conseil pédagogique constitué par le groupe des PP, présentation du socle (souci : quels outils utiliser ?). Création tableur, utiliser Pronote ? LCF ? Parmi les PP on ne peut pas dire qu'il y ait trop de réticences, plusieurs ont déjà fait des tentatives d'évaluation par compétences. Une expérimentation par l'intermédiaire de LCF est souhaitée dès cette année.

CLG de Prahecq : conseil pédagogique, évaluation/notation = un choix qui perturbe ; on note des différences importantes entre les disciplines ; les parents sont encore très attachés à la note. Insister sur la situation de l'élève par rapport aux compétences du socle ; le travail au sein des disciplines et par interdisciplinarité va s'instaurer pour une validation en 4^e avec LCF.

CLG de Mauzé : l'état est peu avancé (comment et avec quels moyens informer les professeurs ?). Actuellement il n'y a pas trop de réticences, le travail se fait au sein des disciplines.

CLG de Sauze V : en SVT travaux en cours avec LCF ; les familles semblent prêtes. Une réunion en janvier pour faire le point sur le premier trimestre est programmée. Le choix est libre d'utiliser LCF. Une ouverture aux 6^e est souhaitée.

Une première tentative a eu lieu l'an passé (problème, nouvelle rentrée, nouvelle équipe, il faut donc recommencer).

A noter que les freins sont plus liés aux personnes qu'aux disciplines.

CLG de Chef-Boutonne : les professeurs ne sont pas prêts à abandonner les notes (perception d'un travail supplémentaire). Création de leurs propres outils : avec Excel à partir des grilles de référence. Attribution des items : qui fait quoi ? Valider dès 6^e ? Un outil est fortement souhaité, faut-il le créer ? Acquis, en cours, non acquis, avec discipline ? Et quelle harmonisation ?

CLG de la Mothe St Héray / Pamproux : il n'y a pas de professeur pour porter une émulation (sur le contenu : quels outils ?) Peur d'un double travail. Que dit-on aux familles ? Plus facile pour les 6^e mais pour les 4^e et 3^e ?

CLG de Champdeniers : accueil de Mme Teillet, formatrice, pour poser les choses ; travail par pôles : littéraire, et scientifique. Le LCF est mis en place en 4^e sur la base du volontariat (en fait toutes les disciplines sont impliquées). Un stage est proposé cette année avec Mme Bigot et Mme Teillet (réflexions par pôle disciplinaire sur les liens programme/ socle), M Tachet sur le LCF.

CLG de Lezay : les professeurs d'histoire-géo ont créé l'an dernier un livret de compétences, en mathématiques : différenciation et PPRE ; discussion en cours sur la gestion du temps et sur la distribution des items. Il faut rompre l'isolement pédagogique des petits établissements (plusieurs professeurs sont à la veille de la retraite et ne souhaitent pas s'impliquer dans ce nouveau dispositif) .En 6^eme, en lettres, approche de l'enseignement par les compétences .La question n'est pas l'outil, mais les compétences à partager. Il faut partir des pratiques.

Il existe actuellement un **Groupe Académique** qui travaille sur le sujet :

Un diaporama est en cours de réalisation; il sera présenté au printemps dans chaque bassin (avec proposition de former des personnes ressources pour une harmonisation académique).

Tous les outils seront interrogés, il faudra les mettre en cohérence, pour ensuite en assurer la diffusion.

Un **espace spécifique** sera réalisé sur le site académique.

Note ou pas note ? Réponse dans le texte du brevet présenté pour 2011. Pour les notes rien ne change, il faudra en plus délivrer une attestation. Il y aura coexistence (pas de double évaluation).

Beaucoup d'académies travaillent sur le sujet, l'outil LCF originaire de l'académie de Poitiers semble devoir être développé, il prendra le nom de CERIS, il sera plus simple d'utilisation et gratuit pour l'académie de Poitiers (mais payant au niveau national). Son implantation pourra sans doute se faire dès la rentrée 2010.

Actuellement LCF devra sans doute refuser les nouvelles inscriptions d'établissements car le serveur ne va plus être en mesure d'accueillir les demandes.

Il faut rassurer les professeurs. Ils peuvent continuer à proposer des devoirs ou des contrôles comme précédemment, ils peuvent continuer à attribuer une note, mais en même temps ils doivent observer les ressources mobilisées dans les devoirs, pour valider telle ou telle compétence.

Le repérage des élèves en difficulté dans l'acquisition de certaines compétences est nécessaire et nécessite la mise en œuvre de situations de remédiation et d'aide, (voire des PPRE).

Travail de la commission :

Etablir une fiche méthodologique
(Voir document ci-dessous)

Les animateurs

Alain Pairault
Bernard Trocmé

Document de travail

Fiche méthodologique ou d'aide pour le chef d'établissement

(Rédigée à partir du site Eduscol)

Préambule (sources Eduscol)

La spécificité du socle réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de **connaissances** fondamentales pour notre temps, de **capacités** à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi **d'attitudes** indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun (mais il en constitue le fondement), le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé..... **L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation.**

Le socle commun ou comment faire et selon quel mode d'entrée ?

1) Rappels des échéances et des obligations.

Une approche éducative globale de la formation de l'élève : Toutes les disciplines enseignées à l'école et au collège sont mises au service de l'acquisition du socle commun. **Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.**

Socle commun et évaluation (source Eduscol)

Le diplôme national du brevet (DNB) intègre progressivement l'acquisition des compétences du socle commun. L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences au palier 3 est exigible à partir de la session 2011. L'exigence de contenu du socle commun de connaissances et de compétences est indissociable d'une exigence d'évaluation.

Selon quels principes ? (source Eduscol)

Cette évaluation permet de vérifier les progrès de chacun, de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, d'organiser le cas échéant un accompagnement adapté. Elle implique que soient mis en œuvre tous les dispositifs qui sont au service de la réussite des élèves: programme personnalisé de réussite éducative, accompagnement éducatif, études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à Internet. Elle atteste de l'acquisition progressive de chacune des sept grandes compétences du socle commun

Elle inclut les différentes attestations délivrées au cours de la scolarité obligatoire: attestations de sécurité routière premier et second niveaux, certificat de compétences de citoyen de sécurité civile "Prévention et secours civiques de niveau 1", brevet informatique et internet (B2i) "École" et "Collège", connaissances et compétences en langues vivantes étrangères.

La validation des acquisitions privilégie une démarche collégiale, selon des modalités propres à chaque catégorie d'enseignement.

Selon quelle gestion du temps ? (source Eduscol)

Depuis l'école élémentaire (classe de CE1) jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, quelle que soit sa voie de formation, des fiches d'attestation précisent l'acquisition progressive des connaissances et des compétences à l'élève et à sa famille. Des outils d'apprentissage et d'évaluation, correspondant à différents paliers de maîtrise du socle commun, sont à disposition des enseignants.

Le diplôme national du brevet (DNB) intègre progressivement l'acquisition des compétences du socle commun. L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences au palier 3 est exigible à partir de la session 2011.

- **Année scolaire 2009-2010**

- Généralisation à tous les établissements de l'expérimentation de la validation des compétences acquises testée dans certains collèges en 2007-2008 et en 2008-2009.

- **Session 2010 du DNB**

- Seules compétences exigibles:

- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication - à travers le brevet informatique et internet (B2i),
- pratique d'une langue vivante étrangère - avec le niveau A2 en langue vivante.

- **Session 2011**

- Prise en compte de l'acquisition de toutes les compétences du socle commun.

Conseils

Attester en 3^e, évaluer dès la 6^e (évaluation formative)

Veiller au niveau 4^{ème} (niveau stratégique pour 2009 2010 : obligation de renseigner l'attestation de maîtrise dès la 4^{ème}, mettre en place les remédiations nécessaires)

Toutes les disciplines contribuent à l'élaboration des 7 compétences

Question

A partir de combien d'items valide-t-on la compétence ? (décision qui relève du conseil pédagogique)

2) De quoi parle-t-on ?

Clarifier le vocabulaire

Compétences : combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes (voir définition donnée dans le texte du socle).

Différencier les compétences et les ressources (connaissances, capacités et attitudes)

NB : Item : renvoie à l'outil Ressources : renvoie à l'élève

Descripteur (terme utilisé par les IA IPR d'anglais, pouvant s'apparenter à indicateurs, observables, critères... selon le jargon des disciplines) : renvoie à l'activité de l'élève

Différencier : évaluation, notation, attestation

Conseil

Ne pas parler de sous compétences ne pas chercher à « atomiser » les ressources

3) Comment s'approprier le livret ?

Vérifier la distribution des items (tous doivent être couverts) par discipline et/ou par pôle (littéraire, scientifique...).

Identifier les situations en classe (mais aussi hors la classe) qui permettent la mobilisation des ressources.

Différencier les situations pédagogiques qui permettent la construction de (ou des) ressource(s) et celles qui permettront d'évaluer leur mobilisation.

Conseil :

Ne pas parler de répartition mais de distribution

4) Avec quel(s) outil(s) de suivi ?

L'attestation (palier 3) est l'**outil de certification**.

La ou les **grilles** de référence : une **aide à l'évaluation**

Le **suivi de la construction des compétences** peut se faire avec l'outil informatique : CERIS Collège (suite logique de LCF) livré en septembre

Conseils

Ne pas rentrer par l'outil

Eviter de faire des outils de certification « maison »

Bien rester dans les Items de l'attestation de maîtrise (ne pas en ajouter)

5) Quelques ressources

Grilles de référence pour l'évaluation de la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

Principaux éléments de mathématiques

Vade-mecum

Banque de problèmes de mathématiques

Culture scientifique et technologique

Vade-mecum

Banque de situations d'apprentissage et d'évaluation

Introduction

Matrice, **matrice version Word**

Textes de référence

Modalités d'attribution du diplôme national du brevet - Arrêté du 9 juillet 2009 - JO n°170 du 25 juillet 2009

Mise en œuvre du livret scolaire à l'école - Circulaire du 24 novembre 2008 - BO n°45 du 27 novembre 2008

Textes de référence

Ressource académique

Mission académique « Travail et Evaluation par compétences », diaporama académique « de référence » diffusé dans les bassins pour aider à la mise en œuvre à partir de janvier 2010